

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 8 novembre 1905



**C**N commence à parler timidement du prochain consistoire, quelques journaux prédisent qu'il aura lieu le 7 décembre. Il faut bien qu'il y ait quelque chose de vrai, car jusqu'à ces jours-ci on avait fait le silence sur sa tenue et les personnes mieux à même de connaître les nouvelles déclaraient n'avoir aucun renseignement à ce sujet.

— Il y aura de nombreuses promotions épiscopales, car il y a près de soixante sièges vacants, mais ne seront naturellement pas compris les évêchés français qui, avec la démission de l'archevêque d'Alger, Mgr Oury, sont au nombre de 17 sans titulaires. Ces vacances cependant n'ont pas toutes été dommageables aux Eglises particulières, car sauf pour les nominations de couronne, comme les évêchés hongrois, le pape y a pourvu par bref. A ce propos il est intéressant de constater que Pie X songe à faire un remaniement des provinces et des évêchés italiens, qui sont vraiment bien nombreux pour la population qu'ils ont à gouverner. Il ferait ce qu'en 1818 le pape Pie VII a fait pour les évêchés du Napolitain où il en a réduit considérablement le nombre, unissant en général le siège supprimé à un autre. Dans ce remaniement des circonscriptions italiennes le pape marcherait d'accord avec le gouvernement italien, et celui-ci transporterait au siège laissé debout les rentes qui appartenaient à l'évêché supprimé. Les diocèses étant plus considérables pourraient plus facilement pourvoir à leurs multiples besoins, et les séminaires s'organiseraient bien mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

— La Congrégation du Concile vient de prendre, en matière de mariage, une décision très importante, due à l'initiative et au vote d'un de ses consultants les plus estimés, le R. P. Pie de Langogne, capucin français.

— On sait que l'empêchement de clandestinité, tel qu'il a été réglé par la Congrégation du Concile, exige la présence du propre curé des époux ; d'où de nombreux cas d'annulation portés en cour de